



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 mars 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 1^{er} mars 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 18 incluse), M. Gueric CHALNOT (à compter de la question 4), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE (à compter de la question 4), M. Cyril DEVESA (à compter de la question 11) M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question 4), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question 4), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 4), M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 19), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE (jusqu'à la question 3 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 10 incluse), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yannick POUJET (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 4), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question 3 incluse).

Procurations de vote :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Nicolas BODIN (à compter de la question 4), M. Patrick BONTEMPS à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 19), Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI à M. Abdel GHEZALI, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 10 incluse) M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL (à compter de la question 4), Mme Catherine THIEBAUT à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 3 incluse).

OBJET : 41 - Congrès - Attribution de subventions - Première répartition au titre de l'année 2018

Congrès
Attribution de subventions
Première répartition au titre de l'année 2018

Rapporteur : M. l'Adjoint MORTON

Depuis 1998, Besançon s'est positionnée comme Ville de Congrès avec la mise en place d'une stratégie d'aide aux organisateurs de congrès aux moyens de subventions et d'une stratégie de promotion du Tourisme d'Affaires et de Congrès avec la création du bureau «Besançon Congrès», géré par Besançon Tourisme et Congrès.

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès s'articule autour des critères suivants : nombre de congressistes, durée du congrès, pertinence, rayonnement, autofinancement, subvention des autres collectivités, et retombées économiques pour la ville, à savoir : nombre de nuitées en hébergement marchand, lieu du congrès, restauration, activités culturelles et festives et visites guidées.

Après prise en compte des critères d'attribution ci-dessus, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Colloque universitaire organisé par l'Institut Universitaire de Technologie :

- 1 000 € pour le département Info/Com de l'Institut Universitaire de Technologie de Besançon qui a organisé les 31 janvier et 1^{er} février 2018 le colloque «Challenge national inter IUT de la Veille 2018».

Il s'agissait d'un challenge national dans le domaine de la veille stratégique mettant en jeu des équipes d'étudiants accompagnés de leurs enseignants venant de 9 IUT différents répartis dans toute la France (Toulouse, Bordeaux, Le Havre, Tours, Nancy, Strasbourg, Lyon, Dijon et Besançon).

Lors de la dernière édition au Havre, c'est l'équipe bisontine qui a remporté le challenge, ce dernier est donc organisé à Besançon cette année. Une entreprise franco-comtoise d'envergure nationale était le commanditaire et a dévoilé le sujet le 8 janvier dernier à la même heure à tous les participants. Le thème retenu était : «Imaginez le consommateur européen de demain dans l'univers de la peinture et de la décoration». Après une semaine de compétition en interne, chaque établissement a désigné son équipe finaliste pour une ultime présentation des travaux lors de la finale à Besançon.

280 participants ont été reçus à l'IUT de Besançon pour ces deux journées. Le budget prévisionnel de ce colloque est de 20 000 €.

Congrès/colloques privés organisés par une association et une entreprise privée :

- 2 000 € pour Autocars GTV qui a organisé le vendredi 19 janvier 2018 le «Salon du Tourisme» au Palais de Congrès de Micropolis.

Grâce à cette 3^{ème} édition, le Salon du Tourisme a permis à une centaine d'exposants de se rencontrer mais aussi de mettre en avant les richesses touristiques et patrimoniales de la Ville de Besançon et de sa région ; acteurs touristiques (croisiéristes, voyagistes, hôteliers, stations de skis, carnivals, stations balnéaires...) et clients (associations, CE, organisateurs de séminaires...) ont pu en une journée échanger, présenter leurs produits, repartir avec des propositions de voyage. Cette année, le salon a ouvert ses portes au public.

Plus d'une centaine d'exposants ont participé à cette journée. Le budget prévisionnel de ce salon est de 26 200 €.

- **500 € pour l'association BARAC** qui a organisé du 9 au 11 février 2018 le congrès CAWELL.

Ce dernier a permis de rassembler des étudiants en médecine venus de toute la France. Lors des journées, les participants ont pu soit échanger lors de débats autour des problématiques liées à leurs cursus (amélioration des études de santé, solidarités, projets humanitaires, prévention en santé, tutorat, éthique...), soit suivre des séances de formation assurées par le pôle échange de l'ANEMF.

150 participants se sont rendus à la Faculté de Médecine pour ces trois journées. Le budget prévisionnel de ce congrès est de 14 500 €.

En cas d'accord, la somme totale, soit 3 500 €, sera prélevée de la façon suivante :

- 1 000 € sur la ligne 65.95/65731.0089052 CS 10036 (congrès universitaires),
- 2 500 € sur la ligne 65.95/6574.0089052 CS 10036 (congrès privés).

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de ces trois subventions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

